

Lécales et Administratives

AVIS Monsieur le Maire de Briconville (Eure-et-Loir) informe le public que par arrêté municipal du 28 mai 2018 ont été présumés vacants et sans maitre susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Briconville au se...

Type d'annonce : Lécales et Administratives

Date de parution : 23/08/2018

ANNONCES LEGALES

AVIS

Monsieur le Maire de Briconville (Eure-et-Loir) informe le public que par arrêté municipal du 28 mai 2018 ont été présumés vacants et sans maitre susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Briconville au sens de l'article L 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens immobiliers ci-après désignés, classés par section, numéro cadastral, superficie et lieudit :

- Section A, n° 107, 572 m2, lieudit Le Village.
- Section ZD, n° 29, 1860 m2, lieudit La Route de Fresnay.
- Section ZC, n° 79, 1813 m2, lieudit Bois du Moulin.
- Section ZC, n° 85, 240 m2, lieudit Courtina.
- Section ZC, n° 86, 540 m2, lieudit Bois du Moulin.

Superficie totale : 5025 m2.

Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités prévues, les biens susvisés seront présumés biens vacants et sans maitre, et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal.

La délibération et l'arrêté sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouvertures de la mairie.